



## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

<b>Dangers physiques</b>	Non Classé
<b>Dangers pour la santé</b>	Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Irrit. 2 - H315 Eye Dam. 1 - H318 STOT SE 3 - H335

**Dangers pour l'environnement** Non Classé

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Numéro CE** 231-765-0

**Pictogramme de danger**



**Mention d'avertissement** Danger

**Mentions de danger**  
 H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou par inhalation.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Mentions de mise en garde**  
 P261 Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Informations supplémentaires figurant sur** L'acquisition, la détention ou l'utilisation de ces produits par le grand public sont soumises restriction.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

<b>Nom du produit</b>	HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%
<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Commentaires sur la</b>	Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Si le vomissement survient, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement. Continuer à rincer.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Irritation cutanée.
<b>Contact oculaire n'est</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : <b>CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !</b>
------------------------------------	---

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée.
<b>inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers de</b>	En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxygène.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte un incendie</b>	Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger. Éviter l'inhalation d'aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Éviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.
----------------------------------	---

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de** Éviter le rejet dans les environnements terrestres et les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Prévenir l'électricité statique et la formation d'étincelles. Prévoir une ventilation suffisante.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Eviter le contact avec des oxydants. Protéger de la lumière.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 0,5 ppm 0,71 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,5 ppm 0,71 mg/m<sup>3</sup>

SSC

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

**Commentaires sur composants** WEL = Workplace Exposure Limits

**DNEL**  
 Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 3 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.4 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.93 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.21 mg/m<sup>3</sup>

**PNEC**  
 - Eau douce; 0.0126 mg/l  
 - Eau de mer; 0.0126 mg/l  
 - Station d'épuration des eaux usées; 4.66 mg/l  
 - rejet intermittent; 0.0138 mg/l  
 - Sédiments (eau douce); 0.047 mg/l  
 - Sédiments (eau de mer); 0.047 mg/l  
 - Sol; 0.0023 mg/kg

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections

de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour une exposition jusqu'à 8 heures, porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc butyle. (0.7 mm) Caoutchouc (naturel, latex). (1.00 mm) Caoutchouc nitrile. (0.33 mm) Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

**Autre protection de la peau et du corps** Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

**Protection respiratoire** Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Acre.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 2.0
<b>Point initial d'ébullition intervalle d'ébullition</b>	108 (35% H <sub>2</sub> O <sub>2</sub> )°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair disponible.</b>	Pas d'information
<b>Taux d'évaporation disponible.</b>	Pas d'information
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité disponible.</b>	Pas d'information
<b>Pression de vapeur</b>	1 hPa @ 30°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

<b>Densité relative</b>	1.1-1.2
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Soluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	log Pow: -1.57
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	1.17 mPa s @ 20°C
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	34
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Concentration de saturation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température critique</b>	Pas d'information disponible.
<b>Composé organique volatil</b>	Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité**                      Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique**            Stable à température ambiante normale et utilisé comme

recommandé. **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de dangereuses**            Indéterminé.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter**            Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Protéger de la

lumière. **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles**            Tenir/stocker à l'écart des matières combustibles. Acides forts. Bases fortes. Oxydants puissants. Réducteurs forts. Métaux Oxydes métalliques.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition**            Oxygène.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - orale

ETA orale (mg/kg) 500.0

#### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11.0

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions graves/irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Pas d'information

disponible. Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Non

sensibilisant. Mutagénicité sur les cellules

Essais de génotoxicité - vitro Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut irriter les voies respiratoires.

#### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Danger par aspiration

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau.

Contact oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### 12.1. Toxicité

Toxicité Pas considéré toxique pour les poissons.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

**Persistance et dégradabilité** Le produit est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit n'est pas bioaccumulable.

**Coefficient de partage** log Pow: -1.57

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**Constante de Henry** 0.00075 Pa m<sup>3</sup>/mol @ 20°C

**Tension de surface** 75.7 mN/m @ 20°C

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des PBT et vPvB** Cette substance n'est pas classée PBT ou vPvB selon les critères UE en vigueur.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même

**Méthodes de traitement des** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 14.1. Numéro ONU

**N° ONU (ADR/RID)** 2014

**N° ONU (IMDG)** 2014

**N° ONU (ICAO)** 2014

**N° ONU (ADN)** 2014

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

**Nom d'expédition (IMDG)** PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

**Nom d'expédition (ICAO)** HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

**Nom d'expédition (ADN)** PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 5.1

**Risque subsidiaire ADR/RID** 8

**Code de classement ADR/RID** OC1

**Etiquette ADR/RID** 5.1

**Classe IMDG** 5.1

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

<b>Etiquette IMDG</b>	8
<b>Classe/division ICAO</b>	5.1
<b>Risque subsidiaire ICAO</b>	8
<b>Classe ADN</b>	5.1
<b>Risque subsidiaire ADN</b>	8

### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

<b>Groupe (ADR/RID)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (IMDG)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ADN)</b>	II
<b>Groupe d'emballage (ICAO)</b>	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin** Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par

**l'utilisateur EmS** F-H, S-Q

<b>Catégorie de transport ADR</b>	2
<b>Code de consignes d'intervention d'urgence</b>	2P
<b>Numéro d'identification danger (ADR/RID)</b>	58
<b>Code de restriction en tunnels</b>	(E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

**Transport en** Non applicable.  
**conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
 Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
 Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

#### **Inventaires**

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Canada (DSL/NDSL)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.  
DSL

##### **États-Unis (TSCA)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Australie (AICS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Corée (KECI)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Chine (IECSC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Philippines (PICCS)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### **Nouvelle-Zélande (NZIOC)**

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

### Abbreviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

**Sigles et abréviations utilisés dans la** Acute Tox. = Toxicité

Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

**Commentaires sur la révision la** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

<b>Date de révision</b>	09.07.2018
<b>Numéro de version</b>	3.000
<b>Remplace la date</b>	27.03.2018
<b>Numéro de FDS</b>	22967
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.

## HYDROGEN PEROXIDE 35 - <50%

**Mentions de danger dans leur intégralité** H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

**Signature** Lisa Bland



## Scénario d'exposition

### Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

#### Identité du scénario d'exposition

<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Fournisseur</b>	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Loading and unloading operations, distribution covering all identified
<b>Catégories de produit</b>	PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité PC8 Produits biocides PC12 Préparations pour gazon et jardin, incluant des fertilisants (- Engrais) PC14 Produits de traitement de surface des métaux, y compris produits pour galvanisation et galvanoplastie PC15 Produits de traitement de surfaces non métalliques PC21 Substances chimiques de laboratoire PC25 Fluides pour le travail des métaux PC27 Produits phytopharmaceutiques PC29 Produits pharmaceutiques PC31 Produits lustrant et mélanges de cires PC32 Préparations et composés à base de polymères PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants) PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Secteur principal</b>	SU3 Utilisations

## Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

<b>Secteur d'utilisation</b>	<p>SU4 Fabrication de produits alimentaires</p> <p>SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure</p> <p>SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers</p> <p>SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)</p> <p>SU9 Fabrication de substances chimiques fines</p> <p>SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement</p> <p>SU11 Fabrication de produits en caoutchouc</p> <p>SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion</p> <p>SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages</p> <p>SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements</p> <p>SU16 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques</p> <p>SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport</p> <p>SU21 Utilisations par des consommateurs</p> <p>SU22 Utilisations professionnelles</p>
------------------------------	---

### Environnement

<b>Catégories de rejet dans</b>	<p>ERC1 Fabrication de substance</p> <p>ERC2 Formulation de préparations</p> <p>ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles</p> <p>ERC6a Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)</p> <p>ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs</p> <p>ERC6c Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques</p> <p>ERC6d Utilisation industrielle de régulateurs de processus pour les processus de polymérisation dans la production de résines, caoutchouc, polymères</p>
---------------------------------	---

### Salarié

<b>Catégories de processus</b>	<p>PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées</p> <p>PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées</p> <p>PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)</p>
--------------------------------	--

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

### Propriétés du produit

<b>État</b>	liquide
<b>Informations sur concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b> ne	une limitation d'émission aérienne n'est pas nécessaire puisqu'aucune libération directe s'effectue dans l'air.
<b>Facteur d'émission - eau</b>	les contrôles d'émission des eaux usées ne s'appliquent pas, aucun rejet direct des eaux usées ne se faisant.
<b>Facteur d'émission - terre</b>	non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

### Mesures de management du risque

## Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

**Bonnes pratiques** Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Traitement des déchets** Incinération de déchets spéciaux

**Considérations relatives à l'élimination** collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** liquide

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 90 %.

### Fréquence et durée

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation de** On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.  
utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

Une estimation d'exposition est disponible pour l'environnement. Suivre l'approche qualitative pour déduire une utilisation en sécurité.

## 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

## Loading and unloading operations, distribution covering all identified uses

### Exposition

PROC8a Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.99 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35

PROC8b Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Salarié - par inhalation : exposition 0.21 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.075

PROC9 Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Salarié - par inhalation : exposition 0.71 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25



## Scénario d'exposition

### Bleaching with hydrogen peroxide solutions

#### Identité du scénario d'exposition

<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Fournisseur</b>	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Bleaching with hydrogen peroxide
<b>Catégories de produit</b>	PC23 Produits pour tannage, teinture, imprégnation de finition et soin du cuir PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage PC26 Colorants pour papier et carton, produits de finition et d'imprégnation, y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication PC34 Colorants pour textiles, produits de finition et d'imprégnation y compris agents de blanchiment et autres adjuvants de fabrication
<b>Secteur principal</b>	SU3 Utilisations industrielles
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure SU6 Fabrication de papier et de produits papetiers SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
<b><u>Environnement</u></b>	
<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

## Bleaching with hydrogen peroxide solutions

<b>Catégories de processus</b>	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition
	PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage
	PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

**État** liquide

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 9810 tonnes  
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 43600

#### Fréquence et durée

Jours d'émission: 360 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

**Facteur d'émission - air** Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.01

**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.009

**Facteur d'émission - terre** Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM): 0.0001

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)  
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

#### Mesures de management du risque

**Bonnes pratiques de** Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets

**Type de station des eaux usées (anglais: STP)** Station d'épuration STP municipale

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions

**atmosphériques Air** Filtrage

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

**Considérations relatives à** collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

**État** liquide

## Bleaching with hydrogen peroxide solutions

**Informations sur la concentration** Comprend des concentrations jusqu'à 35 %.

### Fréquence et durée

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90  
SU22 Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation de** On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.  
utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Non industriel - Santé 2)

### Propriétés du produit

**Informations sur la concentration** Éviter toute utilisation lors d'une concentration du produit de plus de ...12%.

### quantités utilisées

Quantité par application: 100 mL

### Fréquence et durée

Couvre une exposition quotidien jusqu'à 10minutes

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Temperature** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition non-industrielle

**Voie d'exposition** Inhalation

**Information du consommateur** Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- EUSES utilisé.

## Bleaching with hydrogen peroxide solutions

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.0098 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.78  
 eau de mer: Exposition 0.001 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.079  
 terre: Exposition 0.000154 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.067  
 STP: Exposition 0.098 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.021

Supposition du worst case

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition** PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.005 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.002  
 PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18  
 PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.298 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.11  
 PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.992 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.35  
 PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.496 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.18  
 PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.85 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.30

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 2)

**Exposition** Consommateur - par inhalation : exposition 0.13 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.046



## Scénario d'exposition

### Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

#### Identité du scénario d'exposition

<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Fournisseur</b>	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide
<b>Catégories de produit</b>	PC20 Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau
<b>Secteur principal</b>	SU3 Utilisations industrielles SU21 Utilisations par des consommateurs SU22 Utilisations professionnelles
<b>Secteur d'utilisation</b>	SU1 Agriculture, sylviculture, pêche SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) SU2b Industries offshore SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)

#### Environnement

<b>Catégories de rejet dans l'environnement [ERC]</b>	ERC4 Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ERC6b Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
---	---

## Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

<b>Catégories de processus</b>	PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
	PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
	PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	liquide
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

#### quantités utilisées

Montant annuel par site 4.93 tonnes  
Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 2465

#### Fréquence et durée

Jours d'émission: 360 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

<b>Facteur d'émission - air</b>	Part de libération dans l'air en provenance du process (après RMM typique sur site): 0.1
<b>Facteur d'émission - eau</b>	Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.05
<b>Facteur d'émission - terre</b>	Part de libération dans le sol en provenance du process (libération initiale avant RMM):

#### 0.8 Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

<b>Dilution</b>	Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard) Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)
-----------------	--

#### Mesures de management du risque

<b>Bonnes pratiques de</b>	Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.
----------------------------	---

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions

<b>atmosphériques Air</b>	Filtrage
---------------------------	----------

<b>Considérations relatives à</b>	collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale. Incinération de déchets spéciaux
-----------------------------------	--

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

<b>État</b>	liquide
<b>Informations sur la concentration</b>	Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

#### Fréquence et durée

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

## Environmental and agricultural use of hydrogen peroxide solutions

**Temperature** L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

**Taux de ventilation** SU3 Utilisations industrielles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 90 SU22  
Utilisations professionnelles Efficacité minimum de la ventilation locale [%]: 80

### Conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

**Mesures de techniques** prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions.

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation de** On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.  
utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- EUSES utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67  
eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006  
terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049  
STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019

Supposition du worst case

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition** PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0025  
PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée  
Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25  
PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15  
PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition  
Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.38



## Scénario d'exposition

### Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

#### Identité du scénario d'exposition

<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Fournisseur</b>	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning
<b>Catégories de produit</b>	PC21 Substances chimiques de laboratoire PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
<b>Secteur principal consommateurs</b>	SU21 Utilisations par des SU22 Utilisations professionnelles
<b>Catégories de rejet dans</b>	ERC8a Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC8d Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ERC8e Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
<b><u>Salarié</u></b>	
<b>Catégories de processus</b>	PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition PROC10 Passer le rouleau ou le pinceau enduit de colle ou de tout autre produit couvrant. PROC11 Vaporisation en dehors d'un environnement et/ou d'une application industriels. PROC13 Traitement d'articles par trempage et versage PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

## Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

#### Propriétés du produit

État liquide

Informations sur la concentration Comprend des concentrations jusqu'à 50 %.

#### quantités utilisées

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210

#### Fréquence et durée

Jours d'émission: 365 jours/ans

#### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

Facteur d'émission - air Néant.

Facteur d'émission - eau Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8

Facteur d'émission - terre non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

#### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

Dilution Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)  
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

#### Mesures de management du risque

Bonnes pratiques de Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

#### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions

atmosphériques Air Filtrage

Considérations relatives à Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

#### Propriétés du produit

État liquide

#### quantités utilisées

à petite échelle

#### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

#### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

Temperature L'utilisation ne doit pas s'effectuer à plus de 20°C au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire).

#### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

Mesures d'organisation On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

#### Mesures de management du risque

## Use of hydrogen peroxide solutions in cleaning agents

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
 porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.  
 utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
 Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée,  
 minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de  
 protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par  
 ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux  
 aérosols ou vapeurs.

### 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation**           Modèle- EUSES utilisé.

**exposition environnementale**   eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67  
 eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006  
 terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049  
 STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019

Supposition du worst case

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation**           Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition**                           PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0025  
 PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée  
 maîtrisée  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25  
 PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)  
 Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15  
 PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant  
 présenter des possibilités d'exposition  
 Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.38  
 Supposition du worst case



## Scénario d'exposition

### Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

#### Identité du scénario d'exposition

<b>Numéro REACH</b>	01-2119485845-22-XXXX
<b>Numéro CAS</b>	7722-84-1
<b>Numéro CE</b>	231-765-0
<b>Numéro index UE</b>	008-003-00-9
<b>Fournisseur</b>	Univar AG Schärenmoosstrasse 77 Postfach 8052 Zürich +41 (0)58 360 72 72 +41 (0)58 360 72 90 sds@univar.com

#### 1. Titre du scénario d'exposition

<b>Titre principal</b>	Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth
<b>Catégories de chimique [PC]:</b>	PC39 Cosmétiques, produits de soins personnels
<b>Secteur principal consommateurs</b>	SU21 Utilisations par des SU22 Utilisations professionnelles
<b>Catégories de rejet dans</b>	ERC8b Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
<b><u>Salarié</u></b>	
<b>Catégories de processus sont</b>	PROC19 Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI disponibles

#### 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Industriel - Environnement 1)

##### Propriétés du produit

**État** liquide

##### quantités utilisées

Quantités régionales d'utilisation (tonnes/année): 6210

##### Fréquence et durée d'utilisation

Jours d'émission: 365 jours/ans

##### Autres conditions opératoires d'utilisation données affectant l'exposition de l'environnement

## Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

**Facteur d'émission - air** Néant.

**Facteur d'émission - eau** Part de libération dans les eaux usées en provenance du process (libération initiale avant RMM):0.8

**Facteur d'émission - terre** non indispensable - pas de rejet direct dans le sol

### Des facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par la gestion du risque

**Dilution** Facteur de dilution de l'eau douce locale:10 (Standard)  
Facteur de dilution de l'eau de mer locale:100 (Standard)

### Mesures de management du risque

**Bonnes pratiques** Les pratiques courantes variant selon les sites, des estimations conservatrices des rejets de fabrication sont utilisées.

### Conditions et mesures techniques du site pour la réduction et la limitation des écoulements, d'émissions

**atmosphériques Air** Filtrage

**Considérations relatives à** Les déchets ménagers solides (par ex. emballages de produits) doivent être éliminés dans une décharge communale d'ordures ménagères.

## 2. Autres conditions d'utilisation ayant un effet sur l'exposition (Employés - Santé 1)

### Propriétés du produit

**État** liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

Couvre une exposition quotidienne jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire).

### autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

**Temperature** activités à température ambiante (sauf indication contraire).

### Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission, la propagation et l'exposition

**Mesures d'organisation de** On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

### Mesures de management du risque

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
porter une combinaison appropriée pour éviter une exposition de la peau.  
utiliser une protection pour les yeux et des gants.  
Prendre des mesures de précaution additionnelles telle qu'une zone de travail séparée, minimisation du personnel, des combinaisons de protection étanches, un appareil de protection du visage si une dispersion élevée est en général l'objectif à atteindre comme par ex. dans le cas des applications à pulvérisation entraînant une exposition considérable aux aérosols ou vapeurs.

## 3. Détermination de l'exposition (Environnement 1)

**Méthode d'évaluation** Modèle- EUSES utilisé.

**exposition environnementale** eau douce: Exposition 0.0085 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.67  
eau de mer: Exposition 0.000775 mg/l, PNEC 0.0126 mg/l, RCR 0.006  
terre: Exposition 0.000113 mg/kg, PNEC 0.0023 mg/kg, RCR 0.049  
STP: Exposition 0.088 mg/l, PNEC 4.66 mg/l, RCR 0.019  
Supposition du worst case

## Use of hydrogen peroxide solutions for hair bleaching and dyeing and tooth bleaching

### 3. Détermination de l'exposition (Santé 1)

**Méthode d'évaluation**

Modèle- ECETOC TRA utilisé.

**Exposition**

PROC1 Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Salarié - par inhalation : exposition 0.007 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.0025

PROC2 Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Salarié - par inhalation : exposition 0.708 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.25

PROC3 Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Salarié - par inhalation : exposition 0.425 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.15

PROC4 Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition

Salarié - par inhalation : exposition 1.06 mg/m<sup>3</sup>, DNEL 2.8 mg/m<sup>3</sup>, RCR 0.38